

# TRAIT D'UNION

LA LETTRE DES PROFESSIONNELS DU BUREAU ET DU NUMÉRIQUE



SAVE  
THE  
DATE!

## CONVENTION **EBEN** 21-23 juin 2018 - Barcelone

Pour la Convention Triennale, le Conseil d'Administration EBEN a décidé de réunir ses adhérents à Barcelone, l'infatigable catalane. Le Président VIDAL, à la tête de la Fédération depuis la création de l'organisation, passera le flambeau à un nouveau Président. Election du conseil d'administration, grands intervenants et moments de convivialité sont au programme de cette édition 2018 qui promet d'être riche et passionnante !

### DANS CE NUMÉRO

02 **RAPPORT DE BRANCHE**

03 **LOI TRAVAIL, QUOI DE NEUF?**

**EBEN VOUS REPRÉSENTE**

05 **ENTREPRENEUR, AVENTURIER,  
MEME COMBAT?**

07 **LE TRAVAIL EST L'AVENIR DE  
L'HOMME**

**AGENDA**

08 **SUCCESS STORY : ARBET  
AMENAGEMENT**

### L'humain comme fil conducteur

Les entreprises qui réussissent sont celles qui ont une âme.

Ces mots empruntés à Jean-Louis Brault résument parfaitement la tendance de ce Trait d'Union. Nous abordons tour à tour l'aventure, la robotique, l'avenir du travail ou encore les valeurs humaines en entreprise.

Comment agir et réagir dans un monde en pleine mutation, intégrant de fortes transformations technologiques ? Comment se rapprocher les uns les autres quand les outils d'aujourd'hui et de demain sont en mesure de nous éloigner ?

A travers l'histoire de Louis Burton, les projections d'Alain Bensoussan,

les réflexions de Nicolas Bouzou et le témoignage d'Anthony Orsonneau, nous vous apportons des pistes, nous vous proposons une ouverture, prendre de la hauteur.

Sur le plan professionnel, il n'échappe plus à personne qu'on assiste à un remplacement massif des baby-boomers par les fameuses générations X, Y ou Z.

Quand tous auront compris que la transition numérique est, avant toute chose, une affaire de management, d'ouverture et de remise en question plus que d'équipement à la pointe de la technologie, nous aurons fait un grand pas et serons fiers de vous avoir accompagnés en ce sens.



**André VIDAL**  
Président

## Rapport de branche

# Le point sur l'emploi dans la profession

Chaque année, conformément aux dispositions des articles L2241-1 et L2241-2 du Code du Travail, la Fédération doit remettre aux organisations syndicales de salariés, un rapport faisant état de l'emploi dans la branche. Ce document doit permettre à chacun de disposer d'une information de référence claire et lisible de nos emplois et de nos métiers, notamment en vue de la négociation annuelle obligatoire des salaires. Elaboré par le cabinet Infraforces, le rapport de branche 2017 (sur les données 2016) a été présenté aux partenaires sociaux le 23 septembre.

Ce rapport porte sur les entreprises d'au moins 1 salarié appliquant la Convention collective EBEN (CCN 3252), soit près de 6 000 entreprises. Leur activité principale est le plus souvent constituée par la distribution d'une ou plusieurs des activités suivantes :

- Papeterie, fournitures de bureau
- Loisirs créatifs
- Mobilier de bureau
- Solutions d'impression
- Informatique

Un chiffre d'affaires en baisse depuis 2013 mais globalement stable entre 2015 et 2016, sur la base des 6012 entreprises étudiées. La plupart des entreprises ont un chiffre d'affaires de moins de 500K euros (39% en 2015 et 38% en 2016). Plus d'une entreprise sur 10 a un chiffre d'affaires supérieur à 2000K euros.

### Davantage d'optimisme évoqué en 2017 pour les mois à venir :

32% contre 36% en 2016 évoquent une baisse de leur activité à venir. Ils sont 19% contre 17% en 2016 à envisager une hausse de l'activité.

### L'emploi

On compte en moyenne 6,9 salariés par entreprise (contre 7,2 en 2015). La branche est essentiellement composée de TPE à l'image de la démographie des entreprises en France.

On dénombre 61% d'hommes dans la branche en 2016 contre 59% en 2015.

La part des CDI reste la forme dominante d'emploi dans la branche (94%) et peu de CDD et de contrats en alternance sont contractés. Les emplois à temps partiel sont essentiellement occupés par des femmes (20% des femmes et 3% des hommes).

## LE CHIFFRE



L'ancienneté des effectifs de « 12 ans et plus » est en réduction entre 2015 et 2016, passant de 32% à 28%.

Une majorité d'hommes occupent des fonctions de production ou de dirigeants salariés.

Une majorité de femmes ont une fonction administrative ou une fonction liée à la vente en magasin. En ce qui concerne la fonction de vente à l'extérieur, la parité demeure respectée en 2016.

### Mouvements de personnel

En moyenne, on recense 0,9 embauche en 2016 par entreprise, chiffre stable par rapport à 2015. De même, on recense en moyenne 0,81 départ par entreprise en 2016, contre 0,77 en 2015.

Les fins de CDD représentent toujours en 2016 le premier motif de départ dans la branche.

Les CDD sont plus souvent contractés par des femmes : 37% contre 31% chez les hommes.

8% des hommes embauchés le sont en alternance, contre 3% chez les femmes.

Les démissions (23%) et les départs négociés (17%) sont également assez fréquents.

En revanche, les licenciements, les départs pendant la période d'essai, les départs en retraites, les fins de contrats aidés et autres motifs (mutation, décès, maladie) représentent une faible proportion.

### Rémunération

En moyenne, le montant de la masse salariale brute est de 267 235 €. A noter que près de 1 entreprise sur 3 ne peut pas se prononcer ou refuse de se prononcer.

Une égalité femmes-hommes en termes de salaires : les salaires sont relativement homogènes selon le sexe pour les non-cadres.

Cependant, il existe une inégalité de salaires entre femmes et hommes chez les cadres : des écarts de salaires conséquents s'observent sur le coefficient 360.

### Conditions de travail

Les arrêts de travail les plus fréquents concernent les absences pour maladie (79% en 2016 contre 80% en 2015).

La branche compte peu d'arrêts pour accidents du travail et très peu d'arrêts pour maladies professionnelles. La plupart des absences pour maladie ont duré moins de 20 jours.

93% des entreprises n'ont pas de représentants du personnel.

## En savoir plus

01 42 96 38 99

m.marion@federation-eben.fr

Téléchargez dès à présent le rapport de branche complet sur notre site  
> [federation-eben.com](http://federation-eben.com)



## Loi travail. Quoi de neuf ?

Les ordonnances "Macron", ont été publiées au Journal officiel le 23 septembre 2017 et vous êtes nombreux à nous solliciter sur la position à adopter ou sur le calendrier de mise en oeuvre des nouvelles mesures. Ci-dessous un panorama des principales dispositions.

Au total, les 5 d'ordonnances comptent une trentaine de mesures destinées à « changer » le droit et « les comportements ».

Délai de recours aux Prud'hommes et indemnités de licenciement

Le délai pour saisir les Prud'hommes après un licenciement sera dorénavant limité à un an pour tous les types de licenciements. En cas de licenciement abusif, les indemnités prud'homales seront plafonnées. Pour les entreprises de moins de 11 salariés, le plancher sera de 2,5 mois de salaire à compter de 9 ans d'ancienneté.

Pour compenser le plafonnement des indemnités prud'homales, les indemnités de licenciement seront augmentées de 25%. Le formalisme de la procédure de licenciement est allégé.

La nouvelle « rupture conventionnelle collective »

Le gouvernement a annoncé la mise en place d'une rupture conventionnelle collective qui sera déterminée par voie d'accord collectif majoritaire. Elle serait homologuée par l'administration.

Une instance représentative unique

Une instance unique nommée « comité social et économique » (CSE) remplacera et fusionnera le comité d'entreprise (CE), le

CHSCT et les délégués du personnel dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Il sera aussi possible de mettre en place, par accord majoritaire, un « conseil d'entreprise » qui pourra occuper les fonctions de concertation et de négociation des représentants du personnel, mais qui jouera aussi un rôle de co-décisionnaire avec l'employeur sur certains sujets.

La négociation collective

Les entreprises de moins de 20 salariés, en l'absence de délégué syndical ou de conseil d'entreprise, pourront négocier avec un employé non élu et non mandaté par un syndicat. Dans les entreprises comportant entre 20 et 50 salariés, la négociation est désormais possible avec un élu du personnel non mandaté.

La transformation du compte pénibilité en compte professionnel de prévention

Désormais, les entreprises de plus de 50 salariés concernées par la pénibilité du travail (selon des seuils fixés par décret ou forte sinistralité au titre des AT/MP), devront négocier un accord de prévention.

Pour plus de précisions, contactez nous. Nous vous invitons également à consulter en ligne notre série de publications consacrée aux ordonnances.



### NEWS JURIDIQUES

Retrouvez l'actualité juridique de votre métier sur votre espace adhérent  
[federation-eben.com](http://federation-eben.com)

Derniers articles publiés :

- Le renforcement de la négociation collective - ordonnance n° : 1
- La nouvelle organisation du dialogue social - ordonnance n° : 2
- La sécurisation des relations de travail - ordonnance n° : 3
- Le cadre de la négociation collective - ordonnance n° : 4
- La prévention de la pénibilité - ordonnance n° : 5
- Le report du prélèvement à la source - ordonnance n° : 6
- Interdiction de vapoter : Les informations pratiques
- Les conditions de fiabilité d'une signature électronique

### Eben vous représente

#### 17 octobre

Rendez-vous avec le conseiller à l'innovation auprès du **Ministère des Armées**

Ouverture du dispositif national **ACYMA** en présence de M. Louis GAUTIER Secrétaire Général de la Défense et de la sécurité nationale et de M. Mounir MAHJOUBI, Secrétaire d'Etat chargé du numérique

#### 18 octobre

Comité directeur **CPME**

#### 24 octobre

Rendez-vous avec **L'AMPA**, centrale d'achats à Bordeaux

#### 31 octobre

Rendez-vous avec la Direction de la Commande Publique de la **Région Grand Est** à Metz

#### 15 novembre

Comité directeur **CPME**

#### 28 novembre

Commission de la filière **Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)** au Ministère de la Transition écologique et solidaire

La société d'assurances April Caraïbes choisit la solution « **Zeendoc for Lexmark** » pour répondre à ses besoins d'archivage numérique et optimise la gestion de 60 000 documents par an



# Lexmark™

Lexmark International, leader sur le marché mondial des solutions d'impression, annonce que la société d'assurances April Caraïbes choisit la solution « Zeendoc for Lexmark » de dématérialisation en mode Saas, dans le cadre de son partenariat avec Infodom.

Spécialiste depuis plus de 20 ans dans le conseil et l'intégration en infrastructures réseaux et systèmes, présent dans les DOM, Infodom s'est associé avec Lexmark en 2013 pour sa division TPS. Avec l'évolution des besoins en archivage numérique, Lexmark propose à la société d'intégrer « Zeendoc for Lexmark », solution de dématérialisation vendue auprès de son réseau de partenaires.

« L'offre logicielle proposée par Lexmark nous ouvre de nouvelles opportunités auprès de nos clients et prospects,

notamment la compagnie d'assurance April Caraïbes qui a été convaincue par la solution Zeendoc pour la reconnaissance et la lecture automatisée des documents de ses agences », explique Guillaume Plisson, directeur de la division Total Print Solution au sein du groupe Infodom.

En Martinique, April Caraïbes devait effectuer l'archivage numérique complet de tous les documents transitant au sein de ses différentes agences et réduire l'impression papier.

La solution initialement mise en place ne permettant plus de répondre à l'évolution de ses besoins du traitement documentaire et de l'indexation, April décide de faire confiance à TPS et met en place « Zeendoc for Lexmark ». La société bénéficie rapidement d'une indexation automatisée des documents transitant au sein de ses agences (sinistres, contrats...), avec une forte capacité de stockage et peut facilement partager l'information.

**Notre collaboration avec Zeendoc permet d'offrir à nos clients l'opportunité d'associer une solution innovante à un équipement d'impression performant en bénéficiant d'une solution de dématérialisation simple et intelligente**

Ainsi, April Caraïbes optimise la gestion de 60 000 documents par an et peut traiter à temps équivalent trois fois plus d'informations par rapport à la situation précédente.

Etienne Maraval

Directeur marketing & communication chez Lexmark France.



Retraite  
Prévoyance  
Santé  
Épargne  
Dépendance

# L'IMPRÉVU ÇA SE PRÉPARE

**+ 621 000\***  
C'EST LE NOMBRE D'ARRÊTS  
CHAQUE ANNÉE SUITE À  
UN ACCIDENT DE TRAVAIL.

**Qui a dit qu'une petite entreprise ne pouvait pas prémunir ses salariés des conséquences d'un accident ?**

Humanis vous aide à protéger les forces vives de votre entreprise. En cas d'arrêt de travail, vos salariés sont assurés du maintien de leur revenu pendant que vous êtes assuré de la pérennité de votre activité. Humanis est un groupe paritaire et mutualiste à but non lucratif.

[humanis.com](http://humanis.com)



## Retour sur la conférence

# Entrepreneur, aventurier, même combat ?

Mardi 26 septembre, nous avons donné rendez-vous à nos adhérents sur une péniche amarrée Quai de Grenelle à Paris pour prendre de la hauteur et échanger sur le thème de l'aventure entrepreneuriale.

### Deux intervenants passionnés

Nous avons d'abord eu le plaisir d'accueillir **Louis BURTON**, Navigateur, 7ème du dernier Vendée Globe.

Ce dernier est revenu sur son parcours, la recherche de sponsors, son partenariat avec Bureau Vallée, ses premières courses au large, la Route du Rhum, la Transat Jacques Vabre et bien sûr sa qualification pour le Vendée Globe, seule course à la voile autour du monde, en solitaire, sans escale et sans assistance.

*"Ma plus grosse épreuve sur ce Vendée Globe a été sans nul doute le Cap Horn, j'ai vraiment eu une peur bleue".* Le rêve de Louis Burton était de boucler son tour du monde dans le top 10. Le 2 février 2017, après une course de 27 477 miles remplie de moments forts, de surprises, de petites galères et d'émotion, il franchit la ligne d'arrivée en 7ème position. Le skipper a expliqué la difficulté de sortir de sa bulle et de se reconnecter à la vie réelle après une telle aventure.

Le développement des marchés de la robotique, de l'internet des objets et de la virtualisation conduit à l'émergence d'une

Il a souligné l'importance d'être bien entouré et a fait le parallèle entre son expérience de navigateur en solitaire et la vie de dirigeant d'entreprise : « On est parfois plongé dans une grande solitude, on se retrouve seul face à ses choix. »

**" Les robots sont aujourd'hui beaucoup plus que de simples automates : leurs capacités grandissantes les amènent à véritablement collaborer avec les hommes et ils sont maintenant capables de prendre des décisions de manière autonome, nous sommes déjà au début de l'esclavage technologique."**

**Alain BENSOUSSAN**

Maitre Alain BENSOUSSAN, avocat spécialisé en droit des technologies avancées et partenaire de la Fédération depuis déjà plusieurs années, a, comme à son habitude, livré une brillante intervention en nous interpellant sur notre avenir aux côtés des robots.

Le développement des marchés de la robotique, de l'internet des objets et de la virtualisation conduit à l'émergence d'une

nouvelle spécialité : Le Droit des Robots.

En ce moment se joue une rupture ; l'intelligence artificielle est aujourd'hui associée non seulement à des actions mécaniques mais aussi à une captation de l'environnement et donc une capacité de décision instantanée autonome. Quid du cas où une voiture intelligente, percutant une autre voiture, causera un accident susceptible de causer la mort d'un conducteur, de passagers ou piétons ? La question de la responsabilité des fabricants des technologies autonomes devient ici centrale. « Le monde de demain sera fait par des codeurs ; il faudra nécessairement créer un

code, une charte qui fera que le robot sera encore plus humain que nous ».

« Il faut repenser notre droit pour tenir compte des robots, ni des sous-humains, ni des objets, mais une nouvelle espèce qui connaît des règles » a plaidé l'avocat.

Nous avons clôturé cette journée autour d'un verre pour un moment de networking.

LOCATION FINANCIÈRE

SIMPLE, RAPIDE, ONLINE :  
eSIGNATURE DU CONTRATÀ TESTER  
dès aujourd'hui !

Signez vos contrats de location électroniquement grâce à la eSignature. Pas besoin d'être au bureau, un smartphone et une connexion internet suffisent pour signer vos contrats.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations ou prendre rendez-vous pour une démonstration? Contactez-nous au +33 3 90 20 85 00.

[www.grenke.fr](http://www.grenke.fr)

**RAPIDITÉ**  
UN PROCESS SIMPLE POUR  
GAGNER EN EFFICACITÉ

**CONFORT**  
D'UTILISATION UN  
SIMPLE CLIC SUFFIT

**MOBILITÉ**  
SIGNEZ LES CONTRATS  
OÙ QUE VOUS SOYEZ

**RESPECT**  
DE L'ENVIRONNEMENT

WE FINANCE YOUR BUSINESS



**BNP PARIBAS**  
LEASING SOLUTIONS

## Sécurité des données Quels enjeux pour votre entreprise ?

La cybercriminalité constitue l'une des plus grandes menaces en termes de risques informatiques. Les cyberattaques touchent à présent l'ensemble des secteurs d'activités. Leur nombre est en pleine croissance et leur efficacité de plus en plus redoutable.

Les conséquences peuvent être extrêmement coûteuses. D'après l'étude Risk : Value 2016, publiée en janvier par NTT Com Security, le coût moyen d'une cyberattaque pour une entreprise est de 772 942 euros. Il faudrait alors plusieurs semaines à l'entreprise pour s'en remettre.

### Les risques informatiques encourus par les entreprises

En matière de données, différents types de risques existent :

- Les virus et programmes malveillants : un virus est un programme informatique conçu pour se propager rapidement à d'autres ordinateurs. Il peut perturber le fonctionnement de l'ordinateur, supprimer, récupérer ou corrompre des données. Certains virus sont même capables de chiffrer vos données et de vous demander une rançon pour les récupérer.

- Le phishing : le phishing est utilisé par les fraudeurs pour obtenir des renseignements via un email frauduleux. Cette technique d'escroquerie consiste à placer des liens piégés dans de faux e-mails en imitant les messages d'organismes ou d'institutions diverses. Par exemple, vous croyez vous rendre sur le site officiel d'un établissement mais vous visualisez en réalité une copie. Toute information saisie sera alors récupérée.

- Le piratage : lorsque qu'une personne pénètre sans autorisation sur un serveur, un ordinateur, ou un logiciel, il s'agit d'un piratage informatique.

- L'espionnage industriel : grâce à un logiciel espion qui s'installe sur les ordinateurs ou les appareils mobiles, une personne ou entité malveillante peut collecter et transférer des informations sans que l'utilisateur en soit conscient.

- La perte d'informations confidentielles : que cela provienne d'une attaque externe, d'une défaillance du système ou d'une erreur humaine, les pertes et fuites de données restent aujourd'hui un véritable fléau pour les entreprises.

### Que faut-il faire ?

Le premier réflexe est de protéger l'accès internet, l'ensemble du réseau informatique et filtrer les courriers électroniques.

Il faut aussi repérer les informations stratégiques de l'entreprise ainsi que les risques associés. Un inventaire et audit précis de toutes les informations sensibles ou confidentielles ainsi que le recensement des ressources du système d'information de l'entreprise (ordinateurs, accès à internet, messagerie, logiciels ...) permet de mieux visualiser les menaces qui peuvent peser sur l'entreprise.

Sauvegarder les données informatiques dans différents emplacements est également une étape clé pour éviter la perte de données.

Au-delà de l'aspect technique, la sensibilisation des acteurs est essentielle dans une démarche de protection des données. Elle passe par la prise de conscience générale et l'adoption de réflexes préventifs : changer régulièrement ses mots de passe, ne pas ouvrir un mail suspect, éviter les réseaux wifi non cryptés ...

## Retour sur la **conférence**

# Le travail est l'avenir de l'Homme

Le 4 octobre, EBEN recevait Nicolas BOUZOU économiste et essayiste français, qui a fondé Asterès en 2006, société d'analyse économique et de conseil. Il a également créé le Cercle de Belém qui rassemble des intellectuels européens libéraux et progressistes.

Régulièrement publié dans la presse française et étrangère, Nicolas Bouzou est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages dont *Le grand refoulement* et *L'innovation*. Le dernier a été publié en septembre 2017 par Les Editions de l'Observatoire sous le titre « *Le travail est l'avenir de l'homme* ». C'est sur ce thème que nous avons eu le plaisir d'échanger avec M. BOUZOU lors de cette matinale.

### **La technologie ne tue pas le travail**

À chaque grande vague d'innovation, les hommes s'inquiètent de la possible fin du travail. Beaucoup d'entre nous pensent que le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle menacent nos emplois. La théorie de la "destruction créatrice" développée par Joseph Schumpeter a-t-elle encore un sens au 21<sup>ème</sup> siècle ?

Pour Nicolas BOUZOU, ces craintes sont infondées : aucun chômage dans le monde n'est aujourd'hui lié à l'utilisation des nouvelles technologies qui, bien au contraire, constituent un fantastique vecteur de progrès et d'emplois. Il explique notamment que les pays dans lesquels les usines sont les plus robotisées sont les pays où il y a plus d'emplois.

### **Des conceptions historiques du travail bien différentes**

L'économiste est revenu, durant son exposé, sur les conceptions historiques du travail. Le travail a d'abord été considéré comme un mal. L'homme supérieur était celui qui savait se tenir à l'écart du travail, contrairement aux esclaves dont le seul rôle était de travailler. À partir de l'ère chrétienne, le travail a ensuite été considéré comme quelque chose de positif. Le travail est devenu source de dignité, un moyen pour l'homme de s'élever et d'accéder à la richesse.

C'est alors que les premières craintes concer-

nant l'innovation sont apparues. L'innovation était perçue comme une menace pour le travail et les premiers grands empereurs romains vont freiner l'innovation pour ne pas faire disparaître le travail.

Le temps s'est écoulé et les craintes sont restées. Keynes, en 1930, soulignait la possibilité d'un "chômage technologique" parce que "l'on découvre de nouvelles façons d'économiser du travail plus rapidement que de nouvelles utilisations de ce travail". Mais il assurait également que ce phénomène ne pouvait être que transitoire. L'histoire économique a donné raison, sur ce point, à Keynes et toutes les études, sur le long terme, ont démontré que l'innovation est favorable à la création d'emplois.

### **Mutation du travail plutôt que raréfaction**

Le plus probable, c'est que le numérique, la robotique et l'intelligence artificielle vont conduire au plus large phénomène de mutation du travail que l'humanité ait jamais connu. Mais raréfaction et mutation diffèrent fondamentalement.

Source de frictions légitimes, ces périodes d'évolutions, de transformations doivent être soutenues par les acteurs économiques et les pouvoirs publics, notamment pour accompagner la suppression des métiers devenus « obsolètes » et faire émerger des métiers d'avenir. L'économiste rappelle que pour ce faire, « il faut énormément investir dans la formation professionnelle pour permettre aux personnes concernées de se former à de nouvelles activités ».

Il est nécessaire de « faire du travail humain une question intellectuelle et politique prioritaire, et de trouver enfin le courage de réformer en profondeur notre marché du travail et notre système de formation qui, pour Nicolas BOUZOU, sont seuls coupables du chômage de masse que connaît la France. »



Nicolas  
BOUZOU,  
Asterès,  
Essayiste  
Economiste

**"Ne laissons pas nos sociétés se transformer en colonies d'esclaves humains désargentés et malheureux. Et jouons au plus fin avec l'intelligence artificielle : elle ne sait pas que, tant que l'homme travaillera, c'est lui qui sera le maître du monde !"**

## AGENDA

### Prochains Rendez-vous

#### **3 octobre**

"Breizh storming en faveur d'une commande publique au service de l'économie" - région Bretagne

#### **4 octobre**

Comité Directeur UFIPA

#### **5 & 6 octobre**

Digital Days ALLIANCE.  
COM Presqu'île du Ponant

#### **10 octobre**

Soirée ADEIS "L'entreprise de demain" - Pavillon Dauphine Paris

#### **12 octobre**

Assemblée Générale et journée des référents GSC

#### **17 novembre**

Commission Informatique & Télécoms

#### **6 décembre**

Commission Solutions d'impression

#### **7 décembre**

Petit déjeuner "Point conjoncture sur le marché de la papeterie"

# Arbet Aménagement : travail, loyauté, amitié

Président de la commission "Moblier de bureau" depuis la création de la Fédération EBEN, Anthony ORSONNEAU nous présente Arbet Aménagement, ses aspirations et sa vision d'un marché qu'il a réussi à appréhender efficacement tout en conservant ses valeurs humaines

## Présentez-nous ARBET AMENAGEMENT :

« Penser, concevoir et aménager vos espaces de travail ». Nous sommes spécialisés dans la vente et installation de mobilier de bureau, vente et pose de cloisons amovibles et faux plafonds, rayonnages d'archives. Situés à Cognin en Savoie, nous travaillons principalement sur 4 départements, la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et le Rhône mais nous intervenons également sur d'autres régions de France à la demande de nos clients. Nous employons 6 collaborateurs et réalisons un chiffre d'affaires d'1,4 millions d'euros.

## Parlez-nous de votre parcours professionnel. Comment êtes-vous arrivé dans l'aménagement d'espaces de travail ?

Je suis un autodidacte. J'ai débuté dans le commerce de fruits et légumes. J'ai ensuite évolué dans la distribution alimentaire puis dans la fourniture de bureau chez GUILBERT. Après une expérience de 4 ans en Espagne comme Directeur des ventes et marketing pour une entreprise du Groupe TOMPLA (plus grand fabricant européen d'enveloppes), je suis revenu en France travailler chez un adhérent du groupement INTROPA à Lyon. C'est à ce moment-là que j'ai définitivement confirmé ma passion pour le monde de l'aménagement et du mobilier de bureau. Lorsqu'en 2007, Jean ARBET m'informe qu'il part en retraite et vend sa société, j'ai saisi l'opportunité et en août 2008 l'aventure a débuté.

## Quels sont vos projets de développement ?

Nous allons doubler la superficie de nos locaux puisque nous construisons un nouveau bâtiment à Cognin, dans lequel nous installerons notamment un showroom pour exposer du mobilier haut de gamme. Je suis par ailleurs en train de créer une nouvelle société de distribution de mobilier exclusivement en ligne. La société « Assis d'Office » devrait ainsi voir



le jour début 2018.

## Comment se porte le marché du mobilier de bureau ?

Le marché est explosif ! On sent une reprise de confiance au niveau économique. Des devis qui étaient jusque-là restés en « standby » nous reviennent validés, ça bouge !

La filière de collecte et de traitement des déchets de mobilier de bureau a été mise en place en 2013 et une éco-contribution a été instaurée. Comment l'avez-vous vécu ?

La mise en place d'un système de collecte et de traitement des déchets de mobilier était indispensable car nous devons tous agir de façon écoresponsable pour l'avenir de nos enfants. Cependant, la mise en place de cette filière a été très douloureuse pour les distributeurs de mobilier car nous n'avons pas été suffisamment consultés en amont de la démarche et nous avons subi cette nouvelle réglementation relativement complexe à mettre en œuvre dans une TPE. Grâce à la Fédération, nous avons pu échanger avec les différents acteurs de la filière et nous avons pu faire entendre notre voix. Aujourd'hui, force est de constater que ce système de collecte est d'une efficacité et d'une précision redoutables.

## Que vous apporte la fédération ?

C'est une belle aventure humaine ! La Fédération est le seul groupement qui permet à des personnes exerçant le même métier de se retrouver et d'échanger sur des problématiques communes, en toute confiance. Je rencontre régulièrement mes concurrents au sein de la commission mobilier EBEN. Même si nous nous retrouvons parfois face à face dans le business, il y a beaucoup de respect et je reste convaincu que si demain nous voulons faire entendre notre voix tant auprès des pouvoirs publics que des fabricants, nous devons être solidaires.

## Quelles est votre devise ?

« En las obras y la lealtad se conoce la amistad » (Dans le travail, et avec loyauté on connaît l'amitié).

## TRAIT D'UNION

LA LETTRE DES PROFESSIONNELS DE LA BUREAUX ET DU NUMÉRIQUE

La lettre des professionnels du Bureau et du numérique

Directeur de la publication : André Vidal

Rédaction : Delphine Cuynet, Maxime Marion, Sandra Meunier, Olivier Nicolas

Couverture : David Autin

Photos : Fotolia, David Autin

Maquette : Ad'on



69 rue Ampère, 75017 PARIS

Tel : 01 42 96 38 99

Fax : 01 42 60 26 73

contact@federation-eben.com

## L'actualité de votre métier

en continu ! à suivre sur

[federation-eben.com](http://federation-eben.com)

et sur les médias sociaux



myagenda EDI